LOGO

**Le mouvement de la défense collective des droits**

**pour un PAGAC à la hauteur de nos ambitions**

Mémoire présenté en vue de l’élaboration d’un nouveau Plan d’action gouvernemental en matière d’action communautaire

Par le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

6 décembre 2019

***À propos du RODCD***

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rassemble des organismes et des regroupements nationaux. Il représente près de 350 groupes en défense collective des droits partout au Québec, qui interviennent dans différents secteurs : défense des droits sociaux, éducation populaire, environnement, logement, transport, défense des personnes assistées sociales, des consommateurs et des consommatrices, des chômeurs et chômeuses, des travailleurs et des travailleuses, des femmes, des personnes aînées, des personnes en situation de handicap, des personnes issues des communautés culturelles, des personnes judiciarisées, des personnes victimes d’actes criminels, des personnes en situation d’itinérance, des personnes des communautés LGBTQIA2S+, etc. Les organismes en défense collective des droits sont financés en majeure partie par le programme *Promotion des droits* du Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), lequel est sous la responsabilité du ministère de l’Emploi, du Travail et de la Solidarité Sociale (MTESS).

Les membres du RODCD :

* Association des grands-parents du Québec (AGPQ)
* Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV)
* Collectif pour un Québec sans pauvreté
* Conseil d’intervention pour l’accès des femmes au travail (CIAFT)
* Fédération des femmes du Québec (FFQ)
* Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
* Front d’action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
* Jeunesse ouvrière chrétienne du Québec (JOC)
* Ligue des droits et libertés (LDL)
* Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)
* Mouvement d’éducation populaire et d’action communautaire du Québec (MÉPACQ)
* Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC national)
* Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
* Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ)
* Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ)
* Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
* Trajectoire Québec
* Union des consommateurs

**Membres de notre comité travail interne sur le PAGAC :**

Marie-Hélène Blanc, AQPV

Marie-Andrée Gauthier, RTRGFQ

Sylvain Lafrenière, MASSE

Chantal Levert, RQGE

Julie Nicolas, RODCD

Jana Tostado de Loizaga, MÉPACQ

**Table des matières**

[Démarche de consultation du RODCD 4](#_Toc26446658)

[Notre vision de société 5](#_Toc26446659)

[Recommandations préalables 7](#_Toc26446660)

[Thème 1 - La consolidation et le développement de l’action communautaire autonome 8](#_Toc26446661)

[1.1. Rehausser le financement à la mission pour renforcer la capacité d’action des groupes 8](#_Toc26446662)

[1.2. Améliorer le programme de financement à la mission des groupes en DCD 12](#_Toc26446663)

[1.3. Autres formes de soutien gouvernemental 16](#_Toc26446664)

[1.4. Soutenir la recherche, la formation, la sensibilisation et les pratiques 18](#_Toc26446665)

[Thème 2 - La cohérence de l’intervention gouvernementale 19](#_Toc26446666)

[2.1. Une application renforcée de la politique gouvernementale 19](#_Toc26446667)

[2.2. Un Cadre de référence qui respecte notre autonomie 21](#_Toc26446668)

[2.3. La garantie de notre autonomie 25](#_Toc26446669)

[2.4. Notre contribution à l’élaboration des projets de loi et des politiques publiques 27](#_Toc26446670)

[Thème 3 - La valorisation et la promotion de l’action communautaire autonome 29](#_Toc26446671)

[Liste récapitulative de l’ensemble des recommandations 31](#_Toc26446672)

# Démarche de consultation du RODCD

L’élaboration du nouveau Plan d’action en matière d’action communautaire et d’action bénévole (PAGAC) a été annoncée en février dernier. Le 29 mai 2019, le RODCD a été invité à répondre au cahier de consultation gouvernemental *Vers une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l’action communautaire*, sous la forme d’un mémoire à déposer avant le 6 décembre 2019.

* **Du 3 septembre au 4 octobre 2019**, l’ensemble des groupes en défense collective des droits (DCD) du Québec ont été consultés via un sondage en ligne visant la validation des contenus historiques mis de l'avant par le RODCD. De plus, il a permis de récolter des exemples concrets des situations problématiques vécues sur le terrain.

**Sondage des groupes en DCD :** 119 organismes répondants avec plus de 300 personnes impliquées, représentant l’ensemble des secteurs d’intervention de la DCD et des régions du Québec.

Diagramme circulaire numéro 1 :

* Regroupements 29%
* Organismes 71%

Diagramme circulaire numéro 2 :

* National 19%
* Régional 41 %
* Local 40%

Les statistiques et les citations qui illustrent notre mémoire sont tirées de cette consultation.

* **21 octobre 2019** – Un cahier de propositionsrésultant des travaux menés par le comité PAGAC du RODCD a été transmis aux membres du RODCD, qui ont pu consulter leurs membres sur les diverses revendications proposées.

Les régions étaient également invitées à organiser des rencontres pour rejoindre le plus grand nombre possible de groupes de base, dans un objectif de démocratisation de la démarche. Dans le délai imparti, huit (8) régions ont ainsi réussi à tenir des rencontres régionales multisectorielles qui ont impliqué 63 organismes au total : Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Montérégie, Outaouais et Saguenay–Lac-St-Jean.

* **19 novembre 2019** – Le RODCD a finalement tenu une assemblée générale afin d’adopter les recommandations présentées dans ce mémoire.

**Une participation importante malgré les courts délais**

Au total, ce sont donc 26 organismes et regroupements nationaux, 54 organismes et regroupements régionaux ainsi qu’une centaine de groupes de base en DCD, soit plus de 350 personnes membres des conseils d’administration ou des comités de coordination des organismes et des équipes de travail, qui ont contribué à ce mémoire.

# Notre vision de société

Attendue depuis de nombreuses années, le RODCD et ses membres saluent la décision du gouvernement d’effectuer la révision du *Plan d’action gouvernemental en matière d’action communautaire* (PAGAC). Il s’agit d’une étape importante afin de mieux soutenir l’action communautaire autonome et de poursuivre l’application de la *Politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l’action communautaire*, adoptée en septembre 2001.

Cependant, en cohérence avec notre mission de transformation sociale, les organismes communautaires en défense collective des droits ont à cœur de souligner l’importance de l’ensemble des actions gouvernementales, pas seulement celles nous touchant directement, pour réduire les inégalités sociales et économiques, afin de bâtir une société plus juste pour l’ensemble des québécois et québécoises.

**Lutte à la pauvreté et investissement dans les services publics et les programmes sociaux**

Les groupes communautaires en défense collective des droits travaillent pour aider les personnes à sortir de la pauvreté et lutter contre les différentes formes de discrimination dont ils et elles sont victimes. Cependant, ce sont les actions de l’État qui ont le plus grand impact dans ces domaines, à la fois pour prévenir et réduire la pauvreté, et pour prévenir et réduire les atteintes aux droits. Nos actions ne pourront porter véritablement fruit qu’en cohérence avec des services publics et des programmes sociaux accessibles, de qualité et non discriminatoires.

Ainsi, les coupures dans les services publics et les programmes sociaux (notamment en périodes d’austérité) touchent directement les citoyens et les citoyennes et ont un impact sur la charge de travail des organismes communautaires. À l’inverse, l’augmentation des protections sociales (aide sociale, salaire minimum, bourses d’étude) et du niveau de vie, pourraient permettre aux québécois et aux québécoises de s’impliquer davantage dans l’action sociale et collective.

En plus de l’utilisation des importants surplus accumulés ces dernières années, nous référons le gouvernement aux solutions fiscales proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics[[1]](#footnote-1) pour assurer la capacité financière de l’État à atteindre ces objectifs.

Recommandations :

* Que le gouvernement garantisse l’accès à des services publics de qualité et non discriminatoires à l’ensemble des personnes vivant sur le territoire du Québec.
* Que le gouvernement augmente les protections sociales (aide sociale, bourses d’étude, etc.).
* Que le gouvernement hausse le salaire minimum à au moins 15 $ de l’heure et qu’il bonifie les normes du travail.
* Que le gouvernement enrichisse le Régime de rentes du Québec puisque beaucoup de travailleurs et travailleuses, pas seulement celles du communautaire, se retrouveront en situation de pauvreté à la retraite, n’ayant pu cotiser à des régimes de retraite privés.
* Que le gouvernement finance directement à 100 % la rémunération des stagiaires ainsi que leur encadrement dans leurs milieux de stage.

**Respect des droits humains**

Le Québec doit respecter ses obligations de droits humains contenues dans les chartes québécoise et canadienne, ainsi que dans la Déclaration universelle, les pactes et les conventions internationales de droits humains.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), par exemple, reconnaît notamment le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables, le droit à la sécurité sociale, le droit à la santé physique et mentale, le droit à l’éducation, le droit de participation à la vie culturelle, etc. L’exercice de ces droits est au cœur des actions des organismes communautaires. Cependant, leurs budgets sont insuffisants pour assurer le plein respect de ces droits et les règles des programmes de financement ne sont pas toujours cohérentes avec ces obligations.

De plus, le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités pour le maintien des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) selon le principe de l’interdépendance des droits, qui affirme que l’ensemble des DESC ainsi que des droits civils et politiques sont indivisibles, interdépendants et intimement liés.

Recommandations :

* Que le gouvernement applique les obligations de l’État face aux droits humains dans toutes ses actions, politiques et programmes. Conséquemment, que les budgets et les règles des programmes de financement aux organismes communautaires soient cohérents avec ces obligations.
* Que le gouvernement reconnaisse et fasse respecter le droit de manifester, notamment par les instances municipales.
* Que le gouvernement veille à l’absence de profilage politique des forces policières envers les citoyens et citoyennes.

# Recommandations préalables

Afin de garantir un *Plan d’action gouvernemental en matière d’action communautaire* (PAGAC) qui réponde aux besoins des organismes communautaires en défense collective des droits et de leurs milieux, le RODCD recommande :

* Que le gouvernement réaffirme son **engagement** envers les orientations et les principes de la **Politique** gouvernementale *L’action communautaire : une contribution essentielle à l’exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, adoptée en 2001.
* Que le PAGAC présente des mesures spécifiques à l’action communautaire et à l’**action communautaire autonome** (ACA) et qu’une place prépondérante soit accordée à l’ACA.
* Que le gouvernement réaffirme la **contribution significative des organismes en défense collective des droits** pour le Québec. Si le Québec est aujourd’hui reconnu comme une société soucieuse du bien-être de ses citoyennes et ses citoyens, c’est que les groupes d’ACA et de DCD ont joué un rôle prépondérant dans les avancées concernant les droits humains, l’égalité et la justice sociale, entre autres, par l’instauration de lois et de programmes à caractère social ayant été mis en place suite à la mobilisation citoyenne. Pour ne donner que quelques exemples, rappelons le droit de vote des femmes, le droit à l’avortement, l’instauration de logements sociaux, la loi sur les normes minimales du travail, sur la protection des consommateurs, l’aide juridique, l’aide sociale, l’assurance-maladie, etc.
* Que le gouvernement intègre l’**analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle** (ADS+) dans le PAGAC dans l’objectif de considérer les spécificités des travailleuses des organismes d’action communautaire autonome (OACA) et des personnes qui les fréquentent, soit majoritairement des femmes. Depuis 1995, le gouvernement du Québec s’est engagé sur la scène internationale à intégrer cette approche de manière transversale. Considérant que ce sont majoritairement des femmes qui travaillent dans le milieu communautaire, que le sous-financement des organismes engendre des iniquités salariales et la précarité des femmes, que la pauvreté a un sexe au Québec, un outil est nécessaire pour l’actualisation de nos pratiques, pour la distribution des sommes du gouvernement et afin de tendre vers une société égalitaire. Nous attendons que les actions et les budgets qui découlent de ce plan d’action soient conséquents, donc qu’une ADS+ ait également été effectuée à l’égard des travailleuses des OACA et des personnes qui les fréquentent.
* Que le gouvernement implique directement **tous les ministères et organismes gouvernementaux** concernés dans la mise en œuvre de ce plan d’action. Que le gouvernement s’assure de la bonne compréhension, de la part du personnel des ministères, des caractéristiques de l’action communautaire et de l’action communautaire autonome.
* Que le gouvernement prévoit une **évaluation de la mise en œuvre du plan d’action gouvernemental** par la création d’un comité de suivi qui permette d’évaluer de manière qualitative la mise en œuvre du plan d’action.

**Thème 1 - La consolidation et le développement de l’action communautaire autonome**

## 1.1. Rehausser le financement à la mission pour renforcer la capacité d’action des groupes

Statistique : Financement à la mission = Revendication pour 86% des groupes répondants à notre sondage

**Accès au soutien à la mission globale : pour l’ACA seulement**

Nous sommes d’avis que le financement à la mission globale doit être exclusivement réservé aux organismes d'ACA et non à tous les organismes d'action communautaire en fonction des priorités gouvernementales.

**Sous-financement chronique des groupes en DCD**

Statistique : Sous-financement = Obstacle principal pour 76% des groupes

Malgré le rehaussement obtenu en 2019-2020, qui est venu palier en partie à des années de sous-financement chronique, le gouvernement doit augmenter significativement et rapidement le soutien financier accordé aux groupes en DCD. En effet, le sous-financement apparaît comme le plus grand obstacle auquel doivent faire face les groupes en DCD. C’est la priorité pour nos membres.

*« Nous sommes trop dépendant des budgets pour des projets ponctuels et non recurrents. Nous avons développé une panoplie de formations avec ces projets ponctuels à travers les années qui sont énormément populaires (+6000 personnes formées en 2018-2019), mais ces fonds ne sont pas recurrents donc impossible de soutenir ces projets »* **Groupe, Montréal.**

*« Pendant plusieurs années, notre financement à la mission n'était ni augmenté ni indexé. Récemment, nous avons reçu un ajustement du financement. Ce financement demeure insuffisant »* **Groupe, Estrie.**

*« Avec un meilleur financement, cela permettrait aux organismes d'avoir des équipes de travail plus complètes afin de privilégier davantage des temps de réflexion et d'analyse du contexte politique et social et de mettre en place de nouvelles façons de créer des liens avec la population (renouveler les pratiques et les interventions) »* **Groupe, Montréal.**

S’il y a un consensus généralisé qui ressort fortement de notre consultation c’est que le prochain plan d’action doit prévoir un plan de redressement du financement des organismes en défense collective des droits basé sur des seuils planchers tels que définis par le RQ-ACA[[2]](#footnote-2) en atténuant les écarts de financement entre les groupes communautaires les mieux et les moins bien financés, tout en permettant le financement de groupes en attente.

**Indexation**

Statistique : Indexation = Revendication pour 89% des groupes

L’indexation est inexistante ou insuffisante. Le principe de l’indexation annuelle devrait être appliqué en plus du rehaussement significatif demandé.

**Pourquoi le rehaussement du financement à la mission est prioritaire?**

* **Rehausser le financement à la mission afin que chaque groupe puisse se doter d’une équipe de travail**

*« Le sous financement à la mission : surcharge de travail constante, épuisement des employées et difficulté d'un départ de congé de maternité, manque de temps et d'argent pour former les remplacements »* **Groupe, Montérégie.**

Plusieurs groupes en DCD n’ont qu’une seule personne permanente. Dans ce contexte, il devient difficile de réaliser le travail relié au développement de la vie associative et de visibilité en plus des actions de défense collective des droits, des activités de gestion de l’organisme et de support aux personnes qui ont des besoins urgents.

Comment, avec des ressources humaines restreintes, soutenir les personnes militantes, membres de CA et bénévoles de façon à assurer une continuité et consolider le groupe ? L’amélioration des conditions de travail (salaire décent, temps plein, heures supplémentaires payées, etc) est le pilier de la consolidation et de la stabilité des groupes.

Comment assurer la relève et la rétention de personnel lorsque les conditions salariales et de travail en général sont si faibles que les personnes employées quittent pour améliorer leurs conditions de vie ? Le mouvement communautaire travaille pour aider les gens à se sortir de la pauvreté alors qu’il offre lui-même des conditions salariales qui maintiennent les travailleurs et les travailleuses en situation de précarité et de pauvreté. Un meilleur financement à la mission globale leur permettrait de hausser les salaires de leurs travailleurs et travailleuses, afin de leur permettre de vivre dans la dignité. De plus, actuellement, la majorité de nos groupes sont incapables d’offrir des assurances collectives. Offrir des avantages sociaux est certainement un objectif que nos groupes aimeraient se donner à condition d’avoir le financement adéquat pour le réaliser !

De plus, le communautaire offre de nombreux milieux de stage et se positionne en appui à la lutte étudiante pour la rémunération des stages. Toutefois, il ne dispose pas des moyens nécessaires pour rémunérer les stagiaires, ainsi que financer leur encadrement.

* **Rehausser le financement à la mission de façon à favoriser l’inclusion**

Statistique : Manque de moyens pour soutenir les personnes avec des limitations fonctionnelles = Obstacle principal pour 28% des groupes

Les organismes d’ACA rencontrent des défis pour l’intégration et l’inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes des communautés LGBTQIA2S+ et de toutes personnes en situation de pauvreté et d’exclusion, tant dans les équipes de travail que dans la vie associative. De même, l’intégration culturelle et l’inclusion des personnes immigrantes, réfugiées et des personnes racisées demeure un objectif à atteindre. Or, les groupes pourraient plus facilement mener des actions afin de résoudre tous ces enjeux d’inclusion par un rehaussement de leur financement à la mission.

Ainsi, le manque de transport adapté ou en commun, d’accompagnement, de documents simplifiés et en braille, d’accessibilité par courriel ou sur le web, d’interprètes, de gardiennage et de lieux adaptés, limitent les possibilités d’engagement des personnes avec limitations fonctionnelles. Selon une étude menée pour le compte du RQ-ACA par l’IRIS, les organismes d’ACA auraient besoin de 15M$ supplémentaire pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes d’ACA.

Le sous-financement nuit également aux possibilités de transport et donc à la participation des personnes, surtout dans les grands territoires ou dans les villes et villages avec un transport en commun et adapté défaillant, voire inexistant.

* **Rehausser le financement à la mission de façon à augmenter la reconnaissance du travail des groupes d’ACA et de DCD**

La notion de défense collective des droits est encore mal perçue, ou méconnue, par de nombreux citoyens et citoyennes ainsi que par certaines personnes élues. Beaucoup de préjugés existent et la méconnaissance de notre travail, de nos pratiques et de notre rôle dans la société réduit les possibilités de financement en dehors du financement gouvernemental. Nous croyons qu’il est nécessaire de mieux nous faire connaître auprès de la population en général et que le rehaussement du financement à la mission est une condition qui permettrait de réaliser des actions de visibilité à cet effet.

* **Rehausser le financement à la mission de façon à garantir un enracinement dans la communauté qui dépasse les simples partenariats**

L’enracinement dans la communauté, les liens avec divers partenaires gouvernementaux ou autres, de même que les lieux de concertation de nos organismes sont des choix qui relèvent de nos missions, de nos plans d’action et donc de nos membres. Ce sont ces choix qui font de nous des organismes communautaires autonomes et nous tenons à conserver cette autonomie sans que cela n’ait de conséquences sur notre financement ou notre mission.

* **Rehausser le financement à la mission de façon à relever les défis écologiques**

Les enjeux écologiques sont transversaux. Ils sont au cœur des enjeux de la justice sociale et des préoccupations des organismes d’ACA. Pourtant, ces derniers ont peu de moyens et de savoir-faire en matière de pratiques écocitoyennes dans leurs propres organismes. Ils ont également peu de ressources ou de savoir-faire pour intégrer ces pratiques dans leurs revendications.

Un meilleur financement à la mission globale permettrait aux groupes de développer des initiatives structurantes pour le développement des pratiques de sensibilisation et d’éducation populaire en lien avec les défis climatiques, écologistes et de justice sociale.

|  |
| --- |
| **Recommandations prioritaires : rehaussement du financement à la mission** |
| * Que le plan d’action affirme que le financement à la mission globale est réservé à l’ACA.
 |
| * Que le gouvernement **augmente rapidement de 30 M $** le financement à la mission globale des organismes en défense collective des droits du programme *Promotion des droits*, afin de leur permettre de réaliser leur mission à la hauteur des besoins.
 |
| * Que le gouvernement augmente le financement à la mission globale des organismes en défense collective des droits des montants nécessaires pour soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes de DCD.
 |
| * Que le gouvernement indexe annuellement, les subventions à la mission de tous les organismes selon les coûts de fonctionnement.
 |
| * + Que le gouvernement travaille, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels, à élaborer une méthode de calcul de l’indexation qui soit uniforme et transversale à l’ensemble des programmes.
 |
| * + Que le gouvernement indexe annuellement les normes de soutien financier (par exemple les seuils planchers) dans les différents programmes.
 |
| * Que le gouvernement privilégie un financement de la mission des organismes et non une valorisation de la philanthropie et des partenariats.
 |

## 1.2. Améliorer le programme de financement à la mission des groupes en DCD

**Récurrence et reconduction**

La récurrence du financement à la mission et la durée des ententes pluriannuelles sont des mécanismes qui permettent de consolider les organismes d’ACA. Nous avons toutefois constaté, au cours des dernières années, certaines lacunes qui pourraient être réglées. Par exemple, les ententes à la mission sur une durée de moins de 4 ans créent de l’instabilité et de l’inquiétude chez les groupes.

Nous constatons également que lors de la signature des nouvelles conventions, les délais administratifs supplémentaires créent des retards dans les versements, ce qui nuit aux petits organismes qui se retrouvent en manque de liquidité. Cette situation peut même les amener à faire des mises-à-pied temporaires.

*« Retard dans le versement de la partie de subvention lors de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, cette situation a nécessité de mettre à pied la coordonnatrice, qu'elle et les administratrices avancent des sommes pour rencontrer notre obligation de payer le loyer et facture de télécom. Suite à cette situation, nous avons abandonné le bail de notre local accessible et abordable et la coordonnatrice travaille depuis à partir de son domicile. Je rencontre les usagers à leur domicile ou au restaurant. Les réunions du CA se passent dans un local que nous louons à la Ville, etc. Cela rend plus difficile de faire des activités avec les membres, café-rencontres ou autres »* **Groupe, Montérégie.**

**Ratio du financement à la mission**

Statistique : Diversification des sources de financement = Obstacle principal pour 54% des groupes

Le ratio du financement à la mission est inégal et insuffisant dans plusieurs programmes. Plusieurs ministères continuent de privilégier les ententes de service. De plus, les sommes dégagées par la fermeture d’organismes sont parfois utilisées à d’autres fins que le soutien à la mission des organismes communautaires.

La nature politique et revendicatrice de la DCD rend difficile la diversification de nos sources de financement. La presque totalité de nos groupes n'ont pas de numéro de charité, ce qui les exclut d'office des fonds privés tels Centraide, les fondations privées ou les communautés religieuses. Le financement régional, via le plan de lutte à la pauvreté, est inaccessible pour la majorité des groupes en DCD puisque les projets de nature revendicatrice sont rarement acceptables pour tous les partenaires du milieu. Dans un contexte de sous-financement, le financement par projet est plus un problème qu'une solution parce qu’il tend à nous éloigner de notre mission.

De plus, un mécanisme devrait être mis en place pour éviter qu’un ministère puisse consacrer la majeure partie de son enveloppe dédiée à l’action communautaire seulement à la concertation. Plus spécifiquement, dans le secteur environnemental, la concertation prend pratiquement toute la place de l’action communautaire (avec les organismes de bassin-versant et les Conseils régionaux de l’environnement).

Certains ministères tentent de limiter le pourcentage des subventions publiques que les organismes peuvent recevoir (80/20 ou 90/10). Bien que la *Politique* stipule que les fonds publics ne peuvent pas être la seule source de financement des organismes communautaires et qu’ils doivent, par conséquent, diversifier leurs sources de financement, il est aussi précisé qu’il ne s’agit pas d’une condition préalable à l’accès au soutien gouvernemental. La *Politique* reconnaît également que ce principe ne peut pas s’appliquer à tous les organismes puisque certains ont plus de difficulté que d’autre à diversifier leurs revenus.

**Iniquités**

Il existe des iniquités de financement entre les programmes de financement à la mission. Il nous apparaît urgent que le gouvernement réduise rapidement les écarts historiques de financements entre les groupes en DCD et d’autres secteurs de l’ACA.

**Délais des versements**

Plusieurs groupes en DCD ont connu des situations de retards de versements de leur subvention en lien avec des enjeux administratifs propres au SACAIS. Ces retards placent les groupes dans des situations difficiles. Certains devant même faire des emprunts pour couvrir leurs frais de fonctionnement et d’activités.

*« Retards dans les versements de subvention. Nous avons dû faire des emprunts à quelques reprises pour couvrir nos dépenses courantes... »* **Groupe, Montréal.**

Les dates de versement doivent tenir compte de la réalité des organismes pour éviter qu’ils se retrouvent en manque de liquidité. Ces dates devraient être discutées avec les interlocuteurs ministériels.

**Financement et accréditation d’organismes**

Jusqu’à tout récemment, de nombreux organismes en DCD ne recevaient pas de financement à la mission, et ce, malgré plusieurs années d’existence. Ainsi, s’il n’y a jamais de nouveaux fonds disponibles, il est très difficile pour les communautés de mettre sur pied des organismes afin de répondre à de nouveaux besoins. Cette situation défavorise des pans entiers du mouvement de la DCD, par exemples les mouvements écologistes et LGBTQIA2S+. De plus, certains organismes ont une mission pratiquement impossible à rattacher à un ministère.

**L’ingérence des personnes élues dans le financement des groupes**

Il est important de préciser le rôle des personnes élues dans le financement des groupes. Celles-ci ont des décisions à prendre relativement à l’augmentation globale des enveloppes pour le financement des programmes. Toutefois, il faut éviter qu’un groupe ne soit pénalisé pour avoir, par exemple, dénoncé des politiques gouvernementales ou critiqué le travail d’un ou d’une ministre ou d’un ou d’une députée.

De plus, nous avons pu constater, au fil des ans, que les personnes élues ou membres du gouvernement utilisent parfois leur pouvoir d’influence sur l’administration publique afin de faire financer des organismes en particulier. L’un des objectifs de la *Politique* est justement de réduire cette influence arbitraire afin que tous les organismes aient des chances égales d’accéder à du financement.

**Recommandations concernant les programmes de financement à la mission**

* Que le gouvernement réaffirme la responsabilité de l’État quant au financement des groupes en DCD dans le but de soutenir leur rôle prépondérant dans les avancées concernant les droits humains, l’égalité et la justice sociale.
* Que le SACAIS revienne sur le changement de nom du programme de soutien des organismes en DCD en revenant au terme « Défense collective des droits » au lieu du vocable édulcoré de « Promotion des droits » qui ne représente pas pleinement notre mission.
* Que le gouvernement maintienne un ratio du financement à la mission de 100 % dans programme Promotion des droits du Fonds d’aide à l’action communautaire autonome (FAACA).
* Que la durée des ententes dans le programme Promotion des droits soit d’un minimum de 4 ans.
* Que les dates des versements soient fixes et qu’elles tiennent compte de la réalité et des besoins des organismes.
* Que le gouvernement mette en place des mécanismes pour verser les subventions dans les délais prévus.
* Que les sommes dégagées par la fermeture d’organismes soient réinvesties à la mission dans le même programme.
* Que le gouvernement reconnaisse que les groupes en DCD doivent être financés par l’État en raison même de la nature politique de leur mission qui rend difficile l’obtention de financement externe. Que le taux de cumul des subventions publiques autorisées puisse atteindre 100 %.
* Que le gouvernement instaure des seuils planchers communs pour le financement à la mission globale des organismes et des regroupements dans l’ensemble des programmes.
* Que les seuils planchers ainsi que la classification des organismes dans le programme Promotion des droits, soient travaillés en collaboration avec le RODCD, reconnu comme interlocuteur ministériel, en cohérence avec les travaux menés avec le RQ-ACA.
	+ Que ces seuils tiennent compte des particularités des régions.
	+ Que ces seuils planchers servent de base à la répartition des augmentations de financement à la mission globale, et ce, afin de consolider le financement des organismes moins financés et de réduire les iniquités entre les programmes et les organismes.
* Que le gouvernement instaure des mécanismes de reconduction automatique pour l’ensemble des programmes (comme pour le PSOC).
* Que le gouvernement prévoit, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un fonds de développement afin d’assurer, en continu, le financement d’organismes en attente d’un premier financement. Que le montant attribué à ce fonds tienne compte des organismes en attente d’accréditation.
* Que le gouvernement accrédite des organismes en continu dans tous les programmes de financement à la mission globale et que la liste de ces organismes soit disponible.
* Que l’accréditation du programme de soutien des organismes en DCD soit fondée sur les 8 critères de l’ACA et celle des 4 critères supplémentaires de la DCD.
* Que le gouvernement, détermine en collaboration avec le RODCD, la proportion du montant à investir dans la consolidation des groupes déjà financés versus le montant à investir dans le développement d’autres groupes.
* Que le gouvernement instaure un programme spécifique pour les organismes sans port d’attache dont la mission, parfois multiple, ne peut pas être rattachée à aucun ministère en particulier.
* Que le gouvernement instaure des mécanismes permettant d’éliminer les ingérences politiques dans les processus d’accréditation de nouveaux organismes, d’octroi d’une subvention et de répartition de nouvelles sommes.

## 1.3. Autres formes de soutien gouvernemental

**Des infrastructures pour soutenir la vie associative et l’engagement citoyen**

Statistique : Locaux inadaptés = Obstacle principal pour 30% des groupes

Les problèmes liés aux locaux existent autant dans les grands centres urbains que dans les petites municipalités. Les loyers commerciaux sont inaccessibles et de moins en moins abordables. Les bâtisses sont vieillissantes et ni entretenues, ni adéquates. Se posent aussi des enjeux de santé publique lorsque les bâtiments sont mal entretenus. Il n’y a pas de nouveaux locaux. Les organismes n’ont pas le droit de prendre du financement à la mission pour acheter une bâtisse. Ajoutons à cela la reprise des locaux par les commissions scolaires.

Les locaux vétustes et trop petits de plusieurs groupes qui peinent à joindre les deux bouts, rendent difficile l’organisation de la vie associative et sont donc un frein à l’engagement des citoyens et citoyennes.

*« Nous sommes actuellement à travailler sur un projet immobilier collectif et accessible qui permettrait de loger les organismes de la région à une même adresse et nous permettrait de partager des ressources et des installations »* **Groupe, Montérégie.**

**Des régimes de retraite pour une vieillesse dans la dignité**

Actuellement, la majorité de nos groupes et des travailleuses sont incapables de cotiser à des régimes de retraite privés, dont celui issu du premier plan d’action gouvernemental, presque inaccessible puisque le gouvernement n’y a pas investi d’argent. Toutes et tous s’entendent sur l’importance d’améliorer le sort des travailleurs et travailleuses actuelles et à venir.

**Accessibilité des plateformes informatiques**

En ce qui regarde la mise en place de plateformes informatiques pour les communications du gouvernement avec les organismes, la plupart des groupes ne s’y opposent pas en autant qu’elle ne soit pas imposée et en respect des limitations et capacités des individus. Elle devrait être accompagnée d’un soutien financier pour le matériel informatique adéquat.

*« Difficulté à lire la demande du SACAIS pour une personne mal voyante »* **Groupe, Montréal.**

|  |
| --- |
| **Recommandations concernant d’autres formes de soutien gouvernemental** |
|  |
| * Que le gouvernement instaure un programme pour soutenir l’acquisition, l’entretien et la rénovation d’immeubles à vocation communautaire.
 |
| * Que le gouvernement s’engage à ce que les bâtiments publics demeurent publics et qu’ils puissent être à l’usage des organismes communautaires.
 |
| * Que le gouvernement prenne des mesures de soutien d’urgence, lorsque des groupes se font expulser.
 |
| * Que le gouvernement exempte les organismes communautaires propriétaires ou locataires de taxes foncières et commerciales.
 |
| * Que les organismes communautaires aient accès à des programmes de financement pour adapter leurs locaux afin de les rendre accessibles.
 |
| * Que le gouvernement bonifie le premier régime de retraite établi par les groupes communautaires et de femmes, de façon à ce que davantage de groupes y aient accès et cela à condition qu’il y ait une contribution gouvernementale substantielle au régime.
 |
| * Que le gouvernement s’assure que les plateformes informatiques mises en place pour ses communications avec les organismes respectent les limitations et capacités des individus.
 |
| * Que le gouvernement fournisse un soutien financier pour le matériel informatique adéquat.
 |

## 1.4. Soutenir la recherche, la formation, la sensibilisation et les pratiques

**Données sur le financement**

Les données sur le financement produites par le gouvernement accusent régulièrement deux ou trois années de retard, ce qui ne permet pas d’étudier avec exactitude l’évolution du financement. De plus, les données plus détaillées sur les profils régionaux, travaillées en collaboration avec le RQ-ACA, datent de 2005.

**Projets ponctuels sur l’ACA selon les pratiques par, pour et avec**

Le financement à la mission globale de la majorité des organismes ne permet pas d’assumer les frais liés aux projets ponctuels de recherche, de formation ou de sensibilisation sur l’ACA. Pourtant, la société évolue et pour continuer à faire preuve d’innovation, les organismes communautaires ont besoin d’étudier, de se former, de se sensibiliser et d’actualiser leurs pratiques, leurs cadres d’analyse et leurs approches. Ajoutons à cela les défis liés au virage numérique et l’évolution des outils de communications.

Rappelons qu’un volet d’un ancien programme de SACAIS dédié spécifiquement à financer des projets initiés par les organismes communautaires a malheureusement été aboli. L’instauration d’un nouveau programme de financement par projet permettrait de soutenir, par exemple, des projets portant sur les conditions de travail, l’évaluation des pratiques, les pratiques de transformation sociale, d’éducation populaire autonome, de défense collective des droits, féministes, intersectionnelles, d’inclusion, d’équité, de diversité, antiraciste, d’écocitoyenneté, etc.

**Reconnaître et favoriser nos approches et nos pratiques sur le terrain**

Le transfert des compétences, valeurs et connaissances est une préoccupation pour nous et dans lequel nous sommes tous engagés comme groupe d’ACA et de DCD. Les regroupements et certains organismes en formation ont développé des outils et des formations appropriées au mouvement. Nos groupes produisent aussi des outils et des formations qui correspondent à la réalité de leurs membres. Le gouvernement doit reconnaître, par son soutien financier, la capacité et l’expertise des groupes à produire les formations et outils dont ils ont besoin, dans le respect de leur autonomie, des valeurs et des pratiques qu’ils portent.

|  |
| --- |
| **Recommandations concernant le soutien à la recherche, la formation, la sensibilisation et les pratiques** |
|  |
| * Que le gouvernement mette à jour annuellement les données sur le financement des organismes en défense collective des droits, en collaboration avec le RODCD, notamment des profils régionaux et des portraits pour les organismes à rayonnement national. Que ces profils tiennent compte de certains cadres d’analyse (analyse différenciée selon les sexes, antiraciste, anticolonialiste, ou autres).
 |
| * Que le gouvernement instaure un programme dédié aux organismes d’ACA désireux de mener eux-mêmes des projets de recherche, de formation ou de sensibilisation portant sur l’ACA (par, pour et avec).
 |

# Thème 2 - La cohérence de l’intervention gouvernementale

## 2.1. Une application renforcée de la politique gouvernementale

**Application de la politique**

La *Politique de reconnaissance de l’action communautaire* n’est pas appliquée dans tous les ministères ou elle est appliquée de manière inégale. En cohérence avec les revendications des différents secteurs de l’ACA, le RODCD souhaite que cette *Politique* soit respectée par l’ensemble de l’appareil gouvernemental, y compris dans les organismes gouvernementaux et les municipalités et les MRC. Ainsi, la *Politique* doit être prescriptive et le MTESS, qui est responsable de son application, doit disposer des mécanismes nécessaires lui permettant de la faire appliquer.

**Reddition de compte des ministères**

Le plan d’action doit aussi être accompagné d’un budget permettant sa mise en œuvre et d’un processus de reddition de compte des ministères en commission parlementaire.

**Relations avec les municipalités**

Les municipalités et les MRC ne sont pas assujetties à la *Politique de reconnaissance de l’action communautaire*. Elles adoptent parfois des pratiques et des modes de fonctionnement qui vont à l’encontre des caractéristiques et de l’autonomie des organismes d’ACA.

De plus, suite aux changements de structures des dernières années aux niveaux local et municipal, la mise en œuvre de nos missions est compliquée par la déstabilisation des lieux de concertation, une vision régionale dorénavant morcelée, et la multiplication des actrices et des acteurs sur le terrain.

*« La ville a adopté une politique de reconnaissance des organismes communautaires sur son territoire et notre organisme en est exclu dû à son caractère politique «teneux de pancartes», même s'il est non partisan »* **Groupe, Chaudière-Appalaches.**

*« Non-reconnaissance par la ville de l'organisme en tant qu'acteur de changements dans la communauté. Il est donc impossible d'avoir des locaux à prix moindre ou un soutien dans nos activités »* **Groupe, Capitale-Nationale.**

*« Menace de couper les fonds d'un projet à la suite de la publication d'un rapport qui mettait en lumière l'inefficacité du travail des inspecteurs municipaux »* **Groupe, Montréal.**

*« On a peu d'écoute et peu d'impact sur les décisions prise par le Ville sur des projets qui concernent notre quartier, malgré un travail sérieux qu'on réalise et des bonnes mobilisations sur ces enjeux »* **Groupe, Capitale-Nationale.**

|  |
| --- |
| **Recommandations pour renforcer l’application de la *Politique*** |
|  |
| * Que le gouvernement rende prescriptive la *Politique de reconnaissance de l’action communautaire* afin qu’elle soit appliquée dans l’ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités et les MRC.
 |
| * Que le gouvernement octroie un budget pour la mise en œuvre du PAGAC.
 |
| * Que le gouvernement établisse un processus de reddition de comptes des ministères.
 |
| * Que la Politique et les normes du Cadre de référence[[3]](#footnote-3) qui en découle, soient considérées comme un minimum à respecter afin de ne pas nuire aux programmes de soutien financier qui offrent des normes plus avantageuses.
 |
| * Que le gouvernement reconnaisse l’importance du rôle joué par le SACAIS pour soutenir l’action communautaire autonome.
 |
| * Que le gouvernement rétablisse un financement plus subséquent du SACAIS afin d’assurer un niveau de ressources humaines suffisant pour un fonctionnement optimal du programme et des communications adéquates avec les groupes (délai de réponse, etc.).
 |
| * Que les municipalités et les MRC soient assujetties à la *Politique de reconnaissance de l’action communautaire* ainsi qu’au Cadre de référence qui en découle.
 |
| * Que soit incluse une section spécifique, dans le Cadre de référence, dédiée aux municipalités et aux MRC, afin de les guider dans l’élaboration des politiques de reconnaissance ou des programmes de financement des organismes d’ACA.
 |

## 2.2. Un Cadre de référence qui respecte notre autonomie

**Autonomie**

Statistique : Respect de l’autonomie = Revendication pour 84% des groupes

L’autonomie est le fondement de la *Politique de reconnaissance de l’action communautaire*.Cette autonomie est très positive pour la société. Elle permet aux communautés de faire preuve d’innovation et de contribuer au développement social du Québec. Il existe une méconnaissance de ces différentes formes d’autonomie tant dans les ministères, les municipalités, que chez les partenaires. De plus, aucune règle claire ne permet de baliser ces différentes formes d’autonomie dans les programmes de soutien financier. Il en résulte que l’autonomie de plusieurs organismes n’est pas respectée et que certaines règles administratives peuvent y porter atteinte.

**Révision du Cadre de référence**

Le Cadre de référence en matière d’action communautaire n’a pas été mis à jour depuis 2004, et ce, malgré plusieurs tentatives et travaux en collaboration avec le RQ-ACA. Il s’agit pourtant d’un outil essentiel favorisant l’application transversale de la *Politique*.

La mise à jour du Cadre de référence permettra, notamment de :

|  |  |
| --- | --- |
| * Réaffirmer certains fondements de la Politique :
 | * l’autonomie des organismes d’ACA
* la réduction de la lourdeur de la reddition de compte, des demandes de financement, des règles administratives, etc.
* la transparence dans la gestion des programmes
* etc.
 |
| * Étudier les éléments des programmes de financement qui pourraient être harmonisés, par exemple :
 | * modalités et exigences de reddition de comptes, des demandes de financement, etc.
* limites et nature des surplus affectés
* montants pour les missions d’examen et les audits financiers
* dépenses admissibles
* mécanismes de communication, de consultation, de recours et de négociation
* seuils planchers à partir de bases communes
* formulaire de demandes de soutien financier (modalités, dépôts et processus)
* mécanismes de rehaussement visant à réduire les iniquités
* mécanismes de renouvellement des ententes
* évaluations de programme
* mécanismes pour intervenir auprès des organismes en difficulté
* mécanismes pour soutenir les organismes vivant des difficultés face au bailleur de fonds
* etc.
 |
| * Étudier les éléments qui devraient être adaptés :
 | * prise en compte des spécificités territoriales
* prise en compte des conditions de vie des populations
* prise en compte du rayonnement, des thématiques, des pratiques, des visions et des orientations spécifiques
 |

**Étude d’impact du nouveau Cadre de référence par le milieu communautaire**

Nous évaluons qu’il faudra accorder un délai d’un minimum de deux ans pour produire notre analyse et prendre position. Par ailleurs, les groupes rappellent l’importance de ne pas secondariser la DCD. Elle doit être réintégrée au Cadre de référence et celui-ci ne doit permettre aucun recul pour l’ACA et la DCD.

**Souplesse dans la reddition de comptes**

Statistique : Lourdeur et multiplication des redditions de compte = Obstacle principal pour 45% des groupes

La portée de nos actions vise la transformation sociale, les résultats se mesurent sur de longues périodes de temps à partir des changements sociaux qui s’opèrent. En ce sens, nous demandons au gouvernement d’appliquer avec souplesse la reddition de compte en tenant compte de la spécificité de la DCD. **Souplesse** est le mot-clé !

*« Cela faisait 15 ans que nous avions un comptable proche de notre organisme et qui produisait les états financiers pour notre organisme. Il y a quelque temps, le SACAIS nous a forcé à utiliser une firme comptable avec la licence. Depuis ce temps, la comptabilité est complexe car le coordonnateur a peu de soutien »* **Groupe, Bas-Saint-Laurent.**

**Non aux décisions arbitraires**

Le Cadre de référence demeure le document de référence pour l’harmonisation des pratiques gouvernementales à l’égard des groupes de l’ACA et de la DCD. Malgré l’existence de ce cadre, certaines interventions des fonctionnaires sont arbitraires et parfois problématiques car il n’existe pas de « règles du jeu » claires. Alors que la *Politique de reconnaissance de l’action communautaire* stipule que *« les orientations gouvernementales ne doivent pas accroître le fardeau des organismes sous ce rapport »,* les interventions étatiques semblent aller de plus en plus dans le sens d’exigences accrues sur le plan de la reddition de compte.

*« On nous a déjà demandé ce qu'on faisait pour la relève quand on recevait 30**000**$ par année!!! »* **Groupe, Capitale-Nationale.**

*« Ingérence dans l'organisme : avertissement de risque de problème à recevoir notre subvention si on ne trouve pas la personne qui manque pour combler le CA »* **Groupe, Estrie.**

**Les communications avec les groupes**

Notre objectif de transformation sociale a une portée nationale. En ce sens, l’absence d’un engagement gouvernemental vigoureux, clair et sans ambigüité, du travail communautaire qui se fait par des regroupements et organismes nationaux et régionaux, nous inquiète. Les mécanismes de consultation et les structures démocratiques du mouvement de l’ACA sont déjà bien implantés par nos structures nationales et régionales et permettent d’assurer l’adhésion aux orientations et à la mise en œuvre de la *Politique* et du plan d’action gouvernemental. Or, les pratiques gouvernementales actuelles peinent à respecter ces mécanismes de consultation. D’ailleurs, pour les fins de la présente démarche de révision du PAGAC, nous avons dû accélérer nos processus démocratiques en raison du court délai de consultation, qui survenait en partie durant la période estivale durant laquelle beaucoup de groupes en DCD doivent fermer faute de financement.

*« Difficulté à rejoindre des conseillers du SACAIS. Difficulté à obtenir des réponses significatives à des questions ponctuelles mais importantes pour notre organisme et l'ensemble de nos membres »* **Groupe, Montréal.**

**Tables de concertation et comités**

Le dialogue entre les représentants et les représentantes des organismes d’ACA, et les ministères et partenaires, est parfois difficile. Ce dialogue est pourtant essentiel pour développer et maintenir des liens de confiance. Il n‘existe aucun espace où les partenaires de l’ACA peuvent échanger soit sur les problèmes existants, soit sur les nouvelles initiatives qui émergent sur le terrain.

**Autres mesures structurantes**

Plusieurs mesures pourraient être structurantes pour les organismes afin de simplifier certaines pratiques, d’éviter des frais trop élevés ou d’éviter des mesures punitives. Un levier de rétention du personnel serait de favoriser un assouplissement des règles administratives pour permettre des avantages sociaux non monétaires notamment par la possibilité de créer des réserves financières à cet effet.

|  |
| --- |
| **Recommandations concernant le Cadre de référence** |
|  |
| * Que le gouvernement inclut une section spécifique dans le Cadre de référence sur l’autonomie des organismes d’ACA ainsi que sur l’ancrage citoyen comme fondement de cette autonomie.
 |
| * Que le Cadre de référence en application soit mis à jour et négocié avec les interlocuteurs privilégiés de façon transparente et démocratique, et que les résultats des étapes de travail soient accessibles publiquement.
 |
| * Que le gouvernement finance une étude d’impact par le milieu communautaire de l’application de toute nouvelle révision du Cadre de référence.
 |
| * Que le gouvernement fasse preuve de souplesse dans les modalités de la reddition de compte.
 |
| * Que le gouvernement mette en place des directives claires pour les fonctionnaires, et connues de toutes et de tous, afin d’éviter les décisions arbitraires dans les exigences de reddition de compte des groupes et d’assurer le maintien de notre autonomie.
 |
| * Que le gouvernement reconnaisse le droit d’association des organismes communautaire et que cela se traduise par le respect effectif de notre droit de consulter nos membres (pratiques démocratiques internes).
 |
| * Que le gouvernement valorise, respecte et favorise les structures démocratiques déjà en place ainsi que le travail des regroupements régionaux et nationaux.
 |
| * Que le MTESS instaure des rencontres statutaires avec le RODCD à propos du programme *Promotion des droits*, afin de bâtir une culture de transparence et de consultation, par exemple, sur la révision du programme, du cadre normatif, de l’évaluation du programme ou autres.
 |
| * Que le gouvernement, en collaboration avec les interlocuteurs, mette en place les mesures structurantes suivantes :
 |
| * + Instaurer le remboursement de la TVQ pour l’ensemble des organismes
 |
| * + Exclure l’action communautaire autonome de la Loi sur les contrats des organismes privés (appels d’offre)
 |
| * + Permettre aux organismes d’affecter des surplus budgétaires pour les conditions salariales, par exemple les congés parentaux
 |
| * + Instaurer des mécanismes permettant aux gestionnaires de programme de faire preuve de flexibilité lorsque le montant des surplus affectés dépasse légèrement et exceptionnellement la limite permise (zone tampon)
 |
| * + **Harmoniser et revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d’examen ou des audits financiers : entre 25 000 $ et 300 000 $ pour les missions d’examen et 300 000 $ et plus pour les audits financiers**
 |

## 2.3. La garantie de notre autonomie

**Des menaces à plusieurs niveaux**

Comme indiqué précédemment l’autonomie des groupes d’ACA, reconnue par la *Politique de reconnaissance de l’action communautaire,* est une force vive pour la société québécoise. Or, elle est peu comprise et respectée par les structures gouvernementales, les municipalités et les MRC, ainsi que par le milieu philanthropique.

*« La nature de notre mission de défense collective de droits a été une des situations problématiques qui nous a empêché de nouer de partenariats avec d'autres ministères qui estimaient que notre mission ne cadrait pas avec les leurs »* **Groupe, Outaouais.**

*« L'obligation de présenter des projets innovants qui dérogent parfois de notre mission de base. Certains Ministères connaissent mal nos services »* **Groupe, Montérégie.**

Notamment, plusieurs préjugés circulent concernant le dédoublement des organismes ayant une même mission sur un même territoire. Faute de données pertinentes, ces préjugés persistent et sont maintenant considérés comme des faits par le gouvernement et par plusieurs personnes élues de tous les partis politiques. Ces préjugés vont à l’encontre de la *Politique* ainsi que de l’esprit même de l’action communautaire autonome voulant que les organismes appartiennent aux gens de la communauté et non au gouvernement.

De plus, l’expérience nous démontre que des cas de dédoublement sont en fait créés par le gouvernement en confiant, par exemple, de nouvelles missions à des organisations parapubliques ou privées, alors que ces missions existent depuis longtemps dans les organismes d’ACA, ou encore en faisant des appels de projets sectoriels s’adressant à tous les organismes. Bien souvent, ces organisations, qui ne possèdent pas l’expertise pour réaliser les services, font appel aux organismes communautaires soit pour leur transmettre, souvent gratuitement, leur expertise, soit pour réaliser, à moindre coût, le service.

*« Nous devrions avoir une personne ressource dans chaque ministère pour guider les organismes communautaires à travers les labyrinthes administratifs, les différents programmes de financement (mission et projets). Cela faciliterait nos missions. »* **Groupe, Estrie.**

**Structures de concertation**

Statistique : Multiplication des lieux de concertation = Obstacle principal pour 44% des groupes

Plusieurs groupes participant aux structures de concertation et de partenariat affirment que des énergies démesurées y sont investies et que peu d’avancées sont constatées en termes d’amélioration des conditions de vie des populations locales. En plus des pressions indues subies par les groupes communautaires pour participer à une multitude de lieux de concertation, les structures de concertation et de partenariat mises de l’avant par les fondations privées, ont aussi un impact sur la professionnalisation et la « dépolitisation » de ceux-ci, en plus d’engendrer une compétition malsaine dans un contexte de sous-financement. Sans compter que les groupes en DCD, dont la mission est mal perçue, sont souvent écartés de ces partenariats.

*« On sent la présence de préjugés envers les organismes de défense collective des droits dans certaines concertations »* **Groupe, Chaudière-Appalaches.**

*« Trop de lieux de concertation pour une petite équipe ce qui impacte négativement nos participations et donc l'accès à l'information (diminution) »* **Groupe, Côte-Nord.**

*« La seule situation problématique à signaler est la multiplication des instances de concertation, qui nous oblige parfois à faire des choix déchirants »* **Groupe, Montréal.**

|  |
| --- |
| **Recommandations pour garantir notre autonomie** |
|  |
| * Que le gouvernement sensibilise et valorise l’autonomie des organismes d’ACA et des communautés auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et MRC, ainsi que du milieu philanthropique, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels.
 |
| * Que le gouvernement préserve l’autonomie et la mission de base des groupes des ingérences du milieu philanthropique.
 |
| * Que le gouvernement cesse de confier à des OSBL, des organisations parapubliques ou privées, des missions déjà couvertes par les organismes d’ACA et qu’il renforce plutôt ces organismes.
 |

## 2.4. Notre contribution à l’élaboration des projets de loi et des politiques publiques

**Lobbyisme**

Le gouvernement et le commissaire au lobbyisme ont tenté, à quatre reprises, d’assujettir les organismes communautaires ou une partie de ceux-ci à la Loi sur le lobbyisme. Actuellement, cette possibilité est toujours sur la table, comme en témoigne le plus récent rapport du Commissaire au lobbyisme. Ces tentatives infondées doivent cesser.

**Les expertises du milieu**

Nous constatons que les lobbyistes qui représentent des intérêts corporatistes, ont davantage accès aux titulaires de charges publiques que les organismes communautaires qui représentent la voix des citoyens et des citoyennes. Ainsi, les lobbyistes professionnels bénéficient d’une plus grande influence dans les débats publics que les citoyens et citoyennes représentées par les organismes d’ACA.

*« J’avais aussi écrit des choses sur la difficulté, voire l’impossibilité, d’avoir accès aux Élues. Les demandes de rencontres se soldent souvent par des rencontres avec des (hauts) fonctionnaires ou des attachées qui ont parfois de l’écoute mais peu de pouvoir pour avoir un impact sur la situation. On avait aussi des réflexions à vous partager sur les problématiques qui sont engendrées par le fait que les acteurs municipaux connaissent trop peu les groupes et ressources communautaires »* **Groupe, Montréal.**

*« Historiquement, il a été très difficile de rencontrer les ministres. D'une part, ils ignorent nos demandes de rencontre et d'autre part ils ne répondent pas à nos lettres ou envois »* **Groupe, Capitale-Nationale.**

*« S'inspirer des relations avec les organismes qu'entretient le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie découlant du ministère de la Justice. Nous sommes consultés pour l'élaboration du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie et sommes aussi consulté en cours de déroulement. De plus, dans le cadre de financement par projet, nous avons des communications fréquentes, rapides, respectueuses. De plus, il s'adapte à la réalité de l'organisme. »* **Groupe, Abitibi-Témiscamingue.**

Les expertises du milieu communautaire sont moins reconnues que celles des « experts » ou des lobbyistes professionnels. Pourtant, nous avons contribué à façonner les politiques publiques, les lois et le filet social du Québec depuis plus de 50 ans. De plus, les différents bailleurs de fonds, y compris les gouvernements des 15 dernières années, ont développé une vision utilitariste des organismes communautaires plutôt que de les considérer comme des partenaires à part entière.

*« La reconnaissance de l'ACA ne devrait pas être dans la forme seulement. Le gouvernement devrait considérer le milieu comme un partenaire à part entière qui contribue au bien être des personnes et qui contribue socialement, politiquement et économiquement à la construction d'une société juste et égalitaire. Par conséquent, le partenariat et la collaboration devrait être effective et réelle, c’est-à-dire que le communautaire devrait être consulté et présent à la table des discussions et lors décisions importantes et de la réalisation de plan d'action ou autres initiatives gouvernementales concernant la population »* **Groupe, Outaouais.**

|  |
| --- |
| **Recommandations concernant notre contribution à l’élaboration des projets de loi et des politiques publiques** |
|  |
| * Que le gouvernement exclu tous les organismes d’action communautaire et d’action communautaire autonome, y compris les regroupements et les organismes en défense collective des droits, de la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme.
 |
| * Que les différents paliers de gouvernement liés par la politique fassent systématiquement appel aux expertises des organismes communautaires et des regroupements en élaborant des listes d’invitation invitant tous les organismes qui se sentent interpelés par les travaux entourant l’élaboration des lois et des politiques publiques (commissions parlementaires, consultations ministérielles sur les stratégies gouvernementales, consultations publiques sur les projets de loi, comités de travail, etc.).
 |
| * + Que des per diem soient offerts pour favoriser la participation
 |
| * Que le gouvernement, en partenariat avec le RQ-ACA, sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités et MRC, ainsi que le milieu philanthropique à l’importance de solliciter l’expertise du mouvement communautaire afin que ceux-ci considèrent les organismes comme des partenaires, dans le respect de leur mission, et non comme des sous-traitants ou des prestataires de services.
 |

# Thème 3 - La valorisation et la promotion de l’action communautaire autonome

**La contribution des groupes en DCD au développement d’une collectivité solidaire et engagée !**

Statistique : Méconnaissance de notre travail et de nos pratiques par les partenaires gouvernementaux, les éluEs et la population en général = Obstacle principal pour 49% des groupes

Les préjugés des acteurs et actrices, ainsi que des personnes élues, des niveaux local et régional, à l’endroit des groupes en DCD démontrent la méconnaissance du rôle important que ceux-ci jouent dans la société québécoise. Le nouveau plan d’action gouvernemental doit reconnaître la contribution spécifique de ces groupes, particulièrement des groupes nationaux, aux débats sociaux. En soulevant des enjeux de droits humains, ils contribuent à la démocratisation des communautés qui deviennent engagées dans la défense des droits économiques et sociaux.

La défense collective des droits et l’éducation populaire sont des approches transversales qui touchent à l’ensemble des organismes d’ACA et qui sont au cœur de leur mission de transformation sociale. Toutefois, au cours des dernières années les diverses pressions provenant du gouvernement, des municipalités et des fondations ont amené plusieurs organismes à se tourner davantage vers le service individuel au détriment, parfois, de leur mission politique. Le défi est de soutenir tous les organismes pour qu’ils renouent avec leur mission politique, qu’ils offrent ou non des services. De plus, ces approches sont parfois mal vues par les bailleurs de fonds et les partenaires qui refusent de financer des projets comportant un volet politique.

*« Non-reconnaissance de la DCD. Plusieurs disent ne pas vouloir travailler avec nous en raison de notre posture de revendications. Ce sont des acteurs très portés sur le développement économique de leur région. Dans ce contexte, il est difficile d'améliorer les conditions de vie des femmes »* **Groupe, Montérégie.**

*« Nous avons peu de lien avec les fondations privées. L'enjeu avec les fondations est que tout ce qui est politique, même si non partisan, ne peut être financé, même si les gains politiques obtenus suite à des luttes collectives (CPE, congé parental, perception automatique des pensions alimentaires) apportent des améliorations structurantes à notre société »* **Groupe, Estrie.**

**L’éducation populaire autonome**

Statistique : Reconnaissance de l’éducation populaire et du militantisme = Revendication pour 67% des groupes

Les personnes qui fréquentent et s’impliquent dans les organismes d’ACA et de DCD contribuent, à partir du partage de leur vécu respectif, à mieux identifier les causes des problèmes liés à leur situation et à s’investir dans l’action collective pour travailler à la transformation sociale. Ce travail d’éducation populaire autonome se fait sur le moyen et le long terme et nécessite un encadrement soutenu du groupe qui a besoin de soutien financier adéquat pour y consacrer les énergies nécessaires.

**Le rôle des regroupements**

Le rôle des regroupements d’organismes est méconnu, provoquant ainsi de la méfiance de la part des ministères et partenaires et parfois même une remise en question de leur financement. Or, ce rôle, qui fait partie intégrante de la démocratie et de la participation citoyenne, représente l’accès aux citoyens et citoyennes à des paliers politiques supérieurs afin de faire entendre leurs voix. Ce rôle mérite d’être mieux compris et valorisé.

*« S'intéresser à l'apport du communautaire dans la transformation de la société. Les groupes en défense collective des droits, lorsqu'ils se concertent, ont généralement le pouls de la population sur les services à améliorer. Ce serait bien de voir comment notre travail peut être reconnu et de nous consulter pour voir comment pallier aux injustices toujours présentes au sein de notre société »* **Groupe, Estrie.**

|  |
| --- |
| **Recommandations pour la valorisation et la promotion de l’ACA** |
| Statistique : Sensibilisation de la population québécoise à l’importance de la défense collective des droits = Revendication pour 80% des groupes |
| * Que le gouvernement nomme, valorise et favorise la spécificité du rôle de l’ACA et de la DCD dans la transformation sociale ainsi que la contribution significative de notre travail dans les débats et les progrès sociaux.
 |
| * Que le gouvernement sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités et MRC, ainsi que le milieu philanthropique, à l’importance de la participation citoyenne, de la transformation sociale, de l’éducation populaire autonome et de la défense collective des droits.
 |
| * Que le plan d’action réaffirme l’importance des démarches d’éducation populaire autonomeet la place du militantisme comme moyens d’impliquer et d’engager les citoyens et citoyennes dans les groupes.
 |
| * Que le gouvernement, en collaboration avec le RQ-ACA, mette en place des mesures visant à reconnaître et à valoriser le rôle des regroupements, tel que défini par ceux-ci, auprès des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des différents bailleurs de fonds.
 |

# Liste récapitulative de l’ensemble des recommandations

**Thème 1 - La consolidation et le développement de l’action communautaire autonome**

|  |
| --- |
| **1.1. Recommandations prioritaires : rehaussement du financement à la mission** |
| * Que le plan d’action affirme que le financement à la mission globale est réservé à l’ACA.
 |
| * Que le gouvernement **augmente rapidement de 30 M $** le financement à la mission globale des organismes en défense collective des droits du programme *Promotion des droits*, afin de leur permettre de réaliser leur mission à la hauteur des besoins.
 |
| * Que le gouvernement augmente le financement à la mission globale des organismes en défense collective des droits des montants nécessaires pour soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes de DCD.
 |
| * Que le gouvernement indexe annuellement, les subventions à la mission de tous les organismes selon les coûts de fonctionnement.
 |
| * + Que le gouvernement travaille, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels, à élaborer une méthode de calcul de l’indexation qui soit uniforme et transversale à l’ensemble des programmes.
 |
| * + Que le gouvernement indexe annuellement les normes de soutien financier (par exemple les seuils planchers) dans les différents programmes.
 |
| * Que le gouvernement privilégie un financement de la mission des organismes et non une valorisation de la philanthropie et des partenariats.
 |

|  |
| --- |
| **1.2. Recommandations concernant les programmes de financement à la mission** |
| * Que le gouvernement réaffirme la responsabilité de l’État quant au financement des groupes en DCD dans le but de soutenir leur rôle prépondérant dans les avancées concernant les droits humains, l’égalité et la justice sociale.
 |
| * Que le SACAIS revienne sur le changement de nom du programme de soutien des organismes en DCD en revenant au terme « Défense collective des droits » au lieu du vocable édulcoré de « Promotion des droits » qui ne représente pas pleinement notre mission.
 |
| * Que le gouvernement maintienne un ratio du financement à la mission de 100 % dans programme *Promotion des droits* du Fonds d’aide à l’action communautaire autonome (FAACA).
 |
| * + Que la durée des ententes dans le programme *Promotion des droits* soit d’un minimum de 4 ans .
 |
| * + Que les dates des versements soient fixes et qu’elles tiennent compte de la réalité et des besoins des organismes.
 |
| * + Que le gouvernement mette en place des mécanismes pour verser les subventions dans les délais prévus.
 |
| * + Que les sommes dégagées par la fermeture d’organismes soient réinvesties à la mission dans le même programme.
 |
| * Que le gouvernement reconnaisse que les groupes en DCD doivent être financés par l’État en raison même de la nature politique de leur mission qui rend difficile l’obtention de financement externe. Que le taux de cumul des subventions publiques autorisées puisse atteindre 100 %.
 |
| * Que le gouvernement instaure des seuils planchers communs pour le financement à la mission globale des organismes et des regroupements dans l’ensemble des programmes.
 |
| * + Que les seuils planchers ainsi que la classification des organismes dans le programme *Promotion des droits*, soient travaillés en collaboration avec le RODCD, reconnu comme interlocuteur ministériel, en cohérence avec les travaux menés avec le RQ-ACA.
 |
| * + Que ces seuils tiennent compte des particularités des régions.
 |
| * + Que ces seuils planchers servent de base à la répartition des augmentations de financement à la mission globale, et ce, afin de consolider le financement des organismes moins financés et de réduire les iniquités entre les programmes et les organismes.
 |
| * Que le gouvernement instaure des mécanismes de reconduction automatique pour l’ensemble des programmes (comme pour le PSOC).
 |
| * Que le gouvernement prévoit, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un fonds de développement afin d’assurer, en continu, le financement d’organismes en attente d’un premier financement. Que le montant attribué à ce fonds tienne compte des organismes en attente d’accréditation.
 |
| * + Que le gouvernement accrédite des organismes en continu dans tous les programmes de financement à la mission globale et que la liste de ces organismes soit disponible.
 |
| * + Que l’accréditation du programme de soutien des organismes en DCD soit fondée sur les 8 critères de l’ACA et celle des 4 critères supplémentaires de la DCD.
 |
| * + Que le gouvernement, détermine en collaboration avec le RODCD, la proportion du montant à investir dans la consolidation des groupes déjà financés versus le montant à investir dans le développement d’autres groupes.
 |
| * Que le gouvernement instaure un programme spécifique pour les organismes sans port d’attache dont la mission, parfois multiple, ne peut pas être rattachée à aucun ministère en particulier.
 |
| * Que le gouvernement instaure des mécanismes permettant d’éliminer les ingérences politiques dans les processus d’accréditation de nouveaux organismes, d’octroi d’une subvention et de répartition de nouvelles sommes.
 |

|  |
| --- |
| **1.3. Recommandations concernant d’autres formes de soutien gouvernemental** |
| * Que le gouvernement instaure un programme pour soutenir l’acquisition, l’entretien et la rénovation d’immeubles à vocation communautaire.
 |
| * Que le gouvernement s’engage à ce que les bâtiments publics demeurent publics et qu’ils puissent être à l’usage des organismes communautaires.
 |
| * Que le gouvernement prenne des mesures de soutien d’urgence, lorsque des groupes se font expulser.
 |
| * Que le gouvernement exempte les organismes communautaires propriétaires ou locataires de taxes foncières et commerciales.
 |
| * Que les organismes communautaires aient accès à des programmes de financement pour adapter leurs locaux afin de les rendre accessibles.
 |
| * Que le gouvernement bonifie le premier régime de retraite établi par les groupes communautaires et de femmes, de façon à ce que davantage de groupes y aient accès et cela à condition qu’il y ait une contribution gouvernementale substantielle au régime.
 |
| * Que le gouvernement s’assure que les plateformes informatiques mises en place pour ses communications avec les organismes respectent les limitations et capacités des individus.
 |
| * Que le gouvernement fournisse un soutien financier pour le matériel informatique adéquat
 |

|  |
| --- |
| **1.4. Recommandations concernant le soutien à la recherche, la formation, la sensibilisation et les pratiques** |
| * Que le gouvernement mette à jour annuellement les données sur le financement des organismes en défense collective des droits, en collaboration avec le RODCD, notamment des profils régionaux et des portraits pour les organismes à rayonnement national. Que ces profils tiennent compte de certains cadres d’analyse (analyse différenciée selon les sexes, antiraciste, anticolonialiste, ou autres).
 |
| * Que le gouvernement instaure un programme dédié aux organismes d’ACA désireux de mener eux-mêmes des projets de recherche, de formation ou de sensibilisation portant sur l’ACA (par, pour et avec).
 |

**Thème 2 - La cohérence de l’intervention gouvernementale**

|  |
| --- |
| **2.1. Recommandations pour renforcer l’application de la Politique** |
| * Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l’action communautaire afin qu’elle soit appliquée dans l’ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités et les MRC.
 |
| * Que le gouvernement octroie un budget pour la mise en œuvre du PAGAC.
 |
| * Que le gouvernement établisse un processus de reddition de comptes des ministères.
 |
| * Que la Politique et les normes du Cadre de référence qui en découle, soient considérées comme un minimum à respecter afin de ne pas nuire aux programmes de soutien financier qui offrent des normes plus avantageuses.
 |
| * Que le gouvernement reconnaisse l’importance du rôle joué par le SACAIS pour soutenir l’action communautaire autonome.
 |
| * Que le gouvernement rétablisse un financement plus subséquent du SACAIS afin d’assurer un niveau de ressources humaines suffisant pour un fonctionnement optimal du programme et des communications adéquates avec les groupes (délai de réponse, etc.).
 |
| * Que les municipalités et les MRC soient assujetties à la Politique de reconnaissance de l’action communautaire ainsi qu’au Cadre de référence qui en découle.
 |
| * Que soit incluse une section spécifique, dans le Cadre de référence, dédiée aux municipalités et aux MRC, afin de les guider dans l’élaboration des politiques de reconnaissance ou des programmes de financement des organismes d’ACA.
 |

|  |
| --- |
| **2.2. Recommandations concernant le Cadre de référence** |
| * Que le gouvernement inclut une section spécifique dans le Cadre de référence sur l’autonomie des organismes d’ACA ainsi que sur l’ancrage citoyen comme fondement de cette autonomie.
 |
| * Que le Cadre de référence en application soit mis à jour et négocié avec les interlocuteurs privilégiés de façon transparente et démocratique, et que les résultats des étapes de travail soient accessibles publiquement.
 |
| * Que le gouvernement finance une étude d’impact par le milieu communautaire de l’application de toute nouvelle révision du Cadre de référence.
 |
| * Que le gouvernement fasse preuve de souplesse dans les modalités de la reddition de compte.
 |
| * Que le gouvernement mette en place des directives claires pour les fonctionnaires, et connues de toutes et de tous, afin d’éviter les décisions arbitraires dans les exigences de reddition de compte des groupes et d’assurer le maintien de notre autonomie.
 |
| * Que le gouvernement reconnaisse le droit d’association des organismes communautaire et que cela se traduise par le respect effectif de notre droit de consulter nos membres (pratiques démocratiques internes).
 |
| * Que le gouvernement valorise, respecte et favorise les structures démocratiques déjà en place ainsi que le travail des regroupements régionaux et nationaux.
 |
| * Que le MTESS instaure des rencontres statutaires avec le RODCD à propos du programme *Promotion des droits*, afin de bâtir une culture de transparence et de consultation, par exemple, sur la révision du programme, du cadre normatif, de l’évaluation du programme ou autres.
 |
| * Que le gouvernement, en collaboration avec les interlocuteurs, mette en place les mesures structurantes suivantes :
 |
| * + Instaurer le remboursement de la TVQ pour l’ensemble des organismes
 |
| * + Exclure l’action communautaire autonome de la Loi sur les contrats des organismes privés (appels d’offre)
 |
| * + Permettre aux organismes d’affecter des surplus budgétaires pour les conditions salariales, par exemple les congés parentaux
 |
| * + Instaurer des mécanismes permettant aux gestionnaires de programme de faire preuve de flexibilité lorsque le montant des surplus affectés dépasse légèrement et exceptionnellement la limite permise (zone tampon)
 |
| * + **Harmoniser et revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d’examen ou des audits financiers : entre 25 000 $ et 300 000 $ pour les missions d’examen et 300 000 $ et plus pour les audits financiers**
 |

|  |
| --- |
| **2.3. Recommandations pour garantir notre autonomie** |
| * Que le gouvernement sensibilise et valorise l’autonomie des organismes d’ACA et des communautés auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et MRC, ainsi que du milieu philanthropique, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels.
 |
| * Que le gouvernement préserve l’autonomie et la mission de base des groupes des ingérences du milieu philanthropique.
 |
| * Que le gouvernement cesse de confier à des OSBL, des organisations parapubliques ou privées, des missions déjà couvertes par les organismes d’ACA et qu’il renforce plutôt ces organismes.
 |

|  |
| --- |
| **2.4. Recommandations concernant notre contribution à l’élaboration des projets de loi et des politiques publiques** |
| * Que le gouvernement exclu tous les organismes d’action communautaire et d’action communautaire autonome, y compris les regroupements et les organismes en défense collective des droits, de la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme.
 |
| * Que les différents paliers de gouvernement liés par la politique fassent systématiquement appel aux expertises des organismes communautaires et des regroupements en élaborant des listes d’invitation invitant tous les organismes qui se sentent interpelés par les travaux entourant l’élaboration des lois et des politiques publiques (commissions parlementaires, consultations ministérielles sur les stratégies gouvernementales, consultations publiques sur les projets de loi, comités de travail, etc.).
 |
| * + Que des per diem soient offerts pour favoriser la participation
 |
| * Que le gouvernement, en partenariat avec le RQ-ACA, sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités et MRC, ainsi que le milieu philanthropique à l’importance de solliciter l’expertise du mouvement communautaire afin que ceux-ci considèrent les organismes comme des partenaires, dans le respect de leur mission, et non comme des sous-traitants ou des prestataires de services.
 |

**Thème 3 - La valorisation et la promotion de l’action communautaire autonome**

|  |
| --- |
| **3. Recommandations pour la valorisation et la promotion de l’ACA** |
| * Que le gouvernement nomme, valorise et favorise la spécificité du rôle de l’ACA et de la DCD dans la transformation sociale ainsi que la contribution significative de notre travail dans les débats et les progrès sociaux.
 |
| * Que le gouvernement sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités et MRC, ainsi que le milieu philanthropique, à l’importance de la participation citoyenne, de la transformation sociale, de l’éducation populaire autonome et de la défense collective des droits.
 |
| * Que le plan d’action réaffirme l’importance des démarches d’éducation populaire autonomeet la place du militantisme comme moyens d’impliquer et d’engager les citoyens et citoyennes dans les groupes.
 |
| * Que le gouvernement, en collaboration avec le RQ-ACA, mette en place des mesures visant à reconnaître et à valoriser le rôle des regroupements, tel que défini par ceux-ci, auprès des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des différents bailleurs de fonds.
 |

LOGO

**Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**

3958 rue Dandurand, local S3, Montréal (Québec) H1X 1P7

**C** **:** rodcdcoordination@yahoo.ca

**T** **:** (514) 843-6610

**Site Internet :** [www.defensedesdroits.com](http://www.defensedesdroits.com)

**Facebook :** [www.facebook.com/RODCD.droits/](http://www.facebook.com/RODCD.droits/)

1. <https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://rq-aca.org/wp-content/uploads/2019/10/180208seuilsplanchers.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. Il s’agit du Cadre de référence en matière d’action communautaire, adopté en 2004. [↑](#footnote-ref-3)